

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

## D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES



SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2016



### Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,  
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT,  
M. Clément SERVAT, Adjoint,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,  
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU,  
M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA,  
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,  
Mme Marie-Lyse GASTON, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE,  
Mme Anne BARBET, M. Patrick MAILLET.

### Délégations de vote :

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.  
Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. David CORBIN.  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à M. Hervé LUCBEREILH.  
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.  
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.  
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Patrick MAILLET.  
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Anne BARBET.



### 15.- CLES DE REPARTITION BUDGET PRINCIPAL / BUDGET ANNEXE NAVETTE URBAINE

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA expose qu'afin d'affiner la répartition des coûts des salaires et charges des agents dont les missions sont exercées partiellement sur le budget de la navette urbaine, il convient d'appliquer des clés de répartitions comptables allant de 5 % à 20 % sur chacun de ces agents.

La proposition de répartition de clé sur chacun de ces budgets annexes est la suivante :

LARTIGUE Virginie	Services Généraux/Navette	20 %
GUIRAUD Sandrine	SG / Accueil	10 %
LENDRES Anne-Marie	SG / Accueil	10 %
BERTRANE Monique	SG / Courrier - Reprographie	5 %
CASTILLON Séverine	SG / Courrier - Reprographie	5 %
CASENAVE Sylvie	Communication	5 %
CORNO Sylvia	Communication	5 %
TUCOO Barbara	Finances	5 %
ETCHEVERRY Daniel	DST - Bureau d'études	5 %

ARROSERES Jean-Claude	DST - Bureau d'études	5 %
SUBERCAZE Didier	CTM - Maintenance voirie	10 %
ETCHECOPAR Emile	CTM - Maintenance voirie	10 %

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport,
- **PRECISE** que cette répartition fera l'objet de réactualisation chaque année.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, le dit jour 20 décembre 2016.  
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 26/ 12/ 2016



  
Hervé LUCBÉREILH

